

**Province de Québec**  
**Municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover**

**Objet:** Rôle de perception & taxation 2021 – dépôt

**AVIS PUBLIC**

Est par les présentes donné aux contribuables de la Municipalité que:

- Conformément aux dispositions des articles 1007 et 1012 du Code municipal, le rôle de perception associé à la taxation annuelle 2021 pour les différents immeubles du territoire est déposé au bureau municipal et qu'il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes dans les délais impartis.
- Conformément aux dispositions du règlement # 226 sur la taxation, les dates de versement sont fixées au :
  - Versement # 1 : 26 mars 2021
  - Versement # 2 : 25 mai 2021
  - Versement # 3 : 23 août 2021
  - Versement # 4 : 22 octobre 2021

Donné à Saint-Cyrille-de-Wendover,  
Ce 25 février 2021

Signé:

Lucie Roberge  
Directrice générale / Secr.-trésorière

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**  
**(Articles 420 et 431 du code municipal)**

**Objet:** Rôle de perception & taxation 2021 – dépôt

Je soussignée, résidant de Drummondville, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis, en affichant 10 copies aux endroits désignés par le conseil (Réf.: Résolution #3958.03.18) entre 12 :00 et 18 :00 heures, le 25 février 2021, soit:

- Bureau municipal
- Site Web de la municipalité
- Près des kiosques postaux – domaine Hébert (rue Bélanger & Guèvremont)
- Près des kiosques postaux – domaine des Bouleaux (rue Bernard & Alain)
- Près du kiosque postal – domaine du Chevreuil
- Près des boîtes aux lettres – domaine de l'Érablière
- Près des boîtes aux lettres – rue Delage
- Près des boîtes aux lettres – parc Gelase
- Près des boîtes aux lettres – rue des Lupins

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 25<sup>e</sup> jour de février deux mille vingt-et-un (2021),

Signé :

Lucie Roberge  
Directrice générale / Secr.-trésorière